

RÉSUMÉS DES PRÉSENTATIONS

SESSION 1 – Tourner la page du colonialisme : alternatives politiques

10h • Les décolonisations inachevées de la Nouvelle-Calédonie.

Benoît Trépied (ANR Autochtom, CNRS, IRIS)

À l'automne 2018, la tenue d'un référendum d'autodétermination portant sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie clôturera la séquence politique ouverte vingt ans plus tôt par l'accord de Nouméa. Cet exposé se propose de replacer cet événement dans l'histoire longue des processus politiques successifs dits de « décolonisation » qui ont été invoqués dans cet archipel français du Pacifique Sud depuis la fin officielle du régime colonial en 1946 et jusqu'à nos jours, mais qui n'ont, jusqu'à présent, pas atteint les objectifs fixés par leurs promoteurs. Le dépassement du contentieux colonial a d'abord été envisagé par l'intégration de tous les anciens sujets indigènes dans la citoyenneté française pendant les années 1950-1960, jusqu'à l'émergence d'une autre perspective portée par une nouvelle génération d'intellectuels kanak associant étroitement décolonisation, souveraineté et indépendance statutaire dans les années 1970-1980. Les affrontements violents qui ont découlé de l'opposition frontale entre indépendantistes et « loyalistes » entre 1984 et 1988 ont débouché sur une troisième perspective politique, celle des accords de Matignon (1988) puis de l'accord Nouméa (1998) qui organise explicitement une « décolonisation progressive » de la Nouvelle-Calédonie « dans la République » jusqu'en 2018. L'objectif de cette présentation est de souligner les enjeux et tensions que ces différents projets ont soulevé et, par là, de réfléchir à la polysémie et aux ambiguïtés même du concept de « décolonisation », en particulier lorsqu'il est appliqué à un territoire ultramarin français inscrit dans une dynamique historique de colonisation de peuplement et de minorisation démographique et politique des colonisés.

10h30 • Sortir de la colonisation, de la guerre... et du capitalisme ? L'Algérie, 1962 et après.

Sylvie Thénault (CNRS, Centre d'histoire sociale du XXe siècle)

Il me semble que la particularité de la transition entre la colonisation et l'indépendance, en Algérie, est double. D'une part, il s'agit tout autant d'une transition entre la colonisation et l'indépendance qu'une transition entre la guerre et la paix, au cours d'une année 1962 longue et complexe, année de sortie de guerre par étapes lourdes de séquelles pour la société algérienne. D'autre part, ceux qui arrivent au pouvoir en Algérie après 1962, adhérant à l'autogestion, se rattachant à une mouvance révolutionnaire et tiers-mondiste, entendent conduire une politique rompant avec l'économie capitaliste mais ils doivent tenir compte des déficits socio-économiques avec lesquels le nouvel État algérien doit se construire. C'est à l'analyse de cet emboîtement de conjonctures que mon intervention sera consacrée.

11h • Sortir du colonial sans décoloniser ? Le cas amérindien aux États-Unis après la Deuxième guerre mondiale

Thomas Grillot (CNRS, CENA)

Depuis la moitié du XIXe siècle, les populations indigènes du continent nord-américain sont pensées par l'administration fédérale états-unienne comme le « problème indien ». Civiliser les Indiens pour permettre leur assimilation raciale, religieuse, économique et culturelle dans le corps politique américain émerge comme la solution et l'objectif d'une politique de civilisation toute coloniale... qui cesse d'être tenable à partir des années 1930. Repensé pendant la décennie suivante comme un ensemble de problèmes sociaux spécifiques, le « problème indien » disparaît peu à peu des politiques officielles. Si une grande partie de l'effort fédéral à destination des Indiens consiste pourtant à poursuivre l'assimilation en réduisant les écarts matériels qui séparent les Amérindiens de l'American Way of Life, la réflexion sur les origines coloniales de ces problèmes n'est pas absente, à l'heure des décolonisations et de l'aide américaine au développement dans le Tiers-Monde naissant. Anthropologues, psychiatres et Amérindiens eux-mêmes posent la question

du coût de la non-prise en compte de leur différence, de plus en plus pensée grâce au concept de culture, par les politiques officielles. A travers ces remises en cause, c'est la possibilité d'une sortie originale du colonial qui est évoquée : elle ne romprait pas avec le reste de la société américaine, tout en retraçant les contours politiques d'une aspiration singulière qui va peu à peu être exprimée par le mot d'ordre d'« auto-détermination ». Les années 1940-1960 en pays indiens aux États-Unis apparaissent ainsi comme un moment où se testent et entrent en concurrence plusieurs manières de sortir du colonial sans décoloniser.

SESSION 2 – La sortie du colonial et ses déclinaisons scolaires

14h30 • Sortir du colonial par l'entrée dans la République. De l'assimilation revendiquée à l'adaptation sous contrainte depuis 1946 (Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française).

Edenz Maurice (ANR Autochtom, Centre d'histoire de Sciences Po) et Marie Salaün (ANR Autochtom, CANTHEL, Université Paris-Descartes)

En 1946, la Guyane devient un Département français, et la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française des Territoires d'outre-mer. Cette sortie du colonial ouvre la voie à une nationalisation de l'institution scolaire, qui vise explicitement à aligner les conditions de scolarisation sur celles de la métropole. A l'épreuve des réalités locales, et confrontées à des revendications politiques autonomistes et indépendantistes, cette politique d'assimilation cède le pas officiellement à une politique d'adaptation dans les années 1980, dont on montrera qu'elle s'inscrit au moins autant dans la continuité que dans la rupture, au nom de l'égalité républicaine.

15h • Une méritocratie française dans le Maroc indépendant ? Les (més-)aventures de l'autonomie éducative marocaine de la décolonisation à la mondialisation.

Frédéric Viguié (Institute of French Studies, New York University)

Alors que le Maroc indépendant a activement promu le développement d'un système éducatif autonome et celui de l'arabe et la culture arabe à travers des vagues successives d'arabisation, l'influence éducative de la France et du français au Maroc est aujourd'hui très importante, plus importante que dans d'autres anciens pays de l'empire colonial français. Comment penser cette relation éducative postcoloniale entre le Maroc et l'ancienne puissante protectrice ?

15h30 • L'éducation indienne au Mexique, entre appropriation et décolonisation

Elsie Rockwell (Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del Instituto Politécnico Nacional)

L'histoire plurielle de l'éducation indienne au Mexique pose des questions théoriques sur la colonisation des savoirs et des langues indigènes, et plus particulièrement sur la double imposition/appropriation des savoirs dits « occidentaux ». Les mouvements indiens dès la fin du XXe siècle ont mis l'accent sur la « décolonisation de l'éducation ». Pourtant, dans le contexte d'une quasi-guerre civile, la défense et la sécurisation du territoire sont, pour de nombreuses communautés, prioritaires sur la sauvegarde des langues et savoirs. Mais ces derniers restent localement vitaux pour la survivance, et émergent dans les classes analysées, entrelacées avec l'appropriation des connaissances scolaires.

SESSION 3 – Sortir du colonial au prisme de la justice**9h30 • Distance sociale et domination linguistique : traduction, interprétation et malentendus dans les rencontres judiciaires (Guyane et Polynésie française)**

Natacha Gagné (ANR Autochtom, Université Laval de Québec) et Stéphanie Guyon (ANR Autochtom, CURAPP, Université de Picardie)

À partir d'une double enquête ethnographique par observation et entretien en Guyane et en Polynésie française, cette communication portera sur les différents intermédiaires qui concourent au travail de médiation des institutions judiciaires étatiques auprès des justiciables amérindiens, noirs-marrons (ou businenge) et polynésiens. Les enjeux langagiers nous sont apparus comme étant cruciaux dans l'analyse des interactions entre justiciables et professionnels de la justice. Ils permettent de saisir à la fois les rapports de domination dans l'arène judiciaire et les pratiques d'adaptation au contexte pluriculturel et plurilingue des deux territoires. La domination judiciaire redouble en effet des distances sociales et linguistiques spécifiques à ces territoires (post)coloniaux et les processus de traduction et d'interprétation de la langue française et juridique dans les langues locales sont particulièrement heuristiques pour saisir les rencontres judiciaires. Plus particulièrement, nous nous attarderons sur la figure des traducteurs-interprètes qui interviennent à titre obligatoire dans certains modes d'administration de la justice – c'est le cas en audience foraine – ou dans certains types d'affaires dans les deux territoires où se déploient nos recherches.

10h • Magistrats en décolonisation(s) : regards croisés entre Algérie, Sénégal et Nouvelle-Calédonie

Florence Renucci (CNRS, IMAF)

La « sortie du colonial » recouvre plusieurs définitions et modalités, au point que certaines d'entre elles peuvent être antagonistes. Nous montrerons, à travers l'analyse des mutations de l'organisation judiciaire et du rôle des magistrats en Algérie, au Sénégal et en Nouvelle-Calédonie, que la justice illustre ce phénomène complexe et paradoxal. Ainsi, la décolonisation de l'appareil judiciaire se traduit, selon les territoires, par une reproduction des institutions françaises ou, à l'opposé, par une prise de distance partielle ou radicale avec ce « modèle ». La lecture politico-administrative du phénomène est toutefois insuffisante : même dans des régimes où le discours de rupture est très marqué, la liberté d'action des magistrats et la conception qu'ils ont de leur propre mission jouent un rôle important dans les transformations, la continuité ou la discontinuité du système judiciaire. Enfin, « sortir du colonial », s'avère être un processus relativement lent dans les pratiques, et dont certaines étapes décisives interviennent des décennies après la reconnaissance officielle de l'autonomie ou de la souveraineté de ces territoires.

10h30 • Droits territoriaux indigènes et action judiciaire au Brésil : le cas des Guarani Kaiowa

Alexandra Barbosa da Silva (Université fédérale de Paraíba) et Marco Antonio Delfino de Almeida (Ministère public fédéral)

Au début du XXe siècle les mesures néocoloniales de l'État brésilien ont exproprié des communautés indigènes de leurs territoires. Cette situation est la source de nombreux litiges actuels entre ces communautés et les propriétaires blancs. L'analyse de tels conflits permet de saisir le manque de connaissances et d'expérience des juges pour faire face à ces questions, ainsi que les nombreux préjugés et conceptions erronées sur ce que signifie cette altérité ; cela en dépit des principes de la Charte Constitutionnelle adoptée en 1988 qui offrent aux peuples indigènes du Brésil une reconnaissance officielle de leurs particularités socioculturelles et de leur droit (dit « originaire ») sur leurs territoires. Le présent travail analysera des jugements portant principalement sur des individus et communautés Guarani Kaiowa (cas emblématique du pays), de manière à révéler des temporalités, instruments, médiations et format de fonctionnement du judiciaire qui, en pratique, ne prennent pas en compte certains aspects culturels très importants. Les processus judiciaires deviennent, ainsi, une simple formalité, voire un outil aux mains des propriétaires blancs : de fait, ces jugements favorisent les Blancs, qui font du recours au judiciaire un artifice pour retarder le règlement du conflit et pour maintenir leur mainmise sur les terres.